Tous les emballages vides sont désormais à jeter dans votre bac jaune.

Publié le 11 mars 2025

Fini la question "*Mais dans quel bac dois-je jeter ce yaourt ?*"

Désormais, tous les emballages (hors verre à déposer dans les PAV [1]) rejoignent le papier, les métaux & le carton dans votre bac jaune : aux journaux, bouteilles & flacons plastiques, briques alimentaires, capsules, barquettes en aluminium (...) s'ajoutent désormais les pots de yaourt, les barquettes en plastique, les tubes de dentifrice & cosmétiques, les sacs plastiques, les surfilmages...

C'est plus simple comme cela, non ?

Exceptions, parce qu'il y en a toujours : les piles, lampes, seringues, appareils élecroniques et DDS (produits chimiques dangereux pour la santé et l'environnement : hydrocarbures, pesticides, huiles moteur, peintures, solvants...) doivent, eux, être déposés en déchèterie.

Enfin, pour tout savoir sur le tri et la collecte des déchets en une recherche : mesdechets.lillemetropole.fr [2]

Extension des consignes de tri

- Les PAV sont mis en place à Wambrechies Accès [1]
- Vous faites du tri ? Pensez aux espaces réemploi des déchèteries ! Accès [3]
- La collecte des déchets à Wambrechies Accès [4]
- Les encombrants & dds Accès [5]

URL de la source (modifié le 04/06/2025 - 13:02): https://www.wambrechies.fr/actualites/le-tri-se-simplifie

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/les-pav-wambrechies
[2] https://mesdechets.lillemetropole.fr/
[3] https://www.wambrechies.fr/actualites/vous-faites-du-tri-pensez-aux-espaces-reemploi-des-decheteries
[4] https://www.wambrechies.fr/vivre-wambrechies/collecte-des-dechets
[5] https://www.wambrechies.fr/vivre-wambrechies/collecte-des-dechets/les-encombrants-dds